PREMIÈRE ANNÉE. N° 60. 18 DÉCEMBRE 1879.

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES
DOGME — MORALE — LITURGIE — DROIT CANON
ÉCRITURE SAINTE — PATROLOGIE — HISTOIRE SACRÉE — PRÉDICATION

Recueil paraissant tous les Jeudis

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : Librairie Vᵛᵉ PALMÉ, Directeur de la Société générale de Librairie catholique, 25, rue de Grenelle, Paris.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : Paris et Départements, Belgique et Suisse.— Un an : 8 francs. — Autres pays : 10 francs.

SOMMAIRE DU N° 60

PRÉDICATION. *Troisième semaine de l'Avent :* 7ᵉ et 8ᵉ Sermon sur le péché : 1° Il anéantit Dieu jusqu'à la condition des esclaves, 2° jusqu'à la condition des pécheurs. — 5ᵉ et 6ᵉ Homélie sur les O de l'Avent. — REDRESSEMENTS HISTORIQUES : *La Saint-Barthélemy :* La Religion n'y eut aucune part, ni comme *conseil,* ni comme *motif,* ni comme *agent.* — CONSULTATIONS CANONIQUES, LITURGIQUES, ETC. : De la récitation anticipée de Matines et de Laudes, d'après les théologiens et la S. Congrégation des Rites. — De la juridiction des vicaires. — JURISPRUDENCE CIVILE ECCLÉSIASTIQUE : Une commune peut-elle revendiquer les arbres d'un cimetière qui a toujours été considéré comme propriété de la fabrique? — Est-il défendu par quelque loi d'élever un débit de boissons à proximité d'une église? Y a-t-il une distance prescrite? — Un curé a-t-il le droit de donner, en hiver, des leçons de lecture, orthographe, etc., à des jeunes gens ? — RÉCRÉATIONS DU PRESBYTÈRE : Ornementation des églises à l'occasion des fêtes de Noël.

LIVRES D'ÉTRENNES

Qu'on nous permette de reparler de ce sujet. Un livre d'étrennes, en effet, a une portée immense auprès d'une personne et dans une famille. On y revient sans cesse, on le montre en cent occasions. Il est donc impérieusement essentiel que ce livre soit bon, irréprochable. Les librairies catholiques tiennent généralement, sous ce rapport, une ligne discrète, mais il en est une qui a su mériter constamment une mention particulière : c'est la maison Victor Palmé, devenue aujourd'hui la *Société générale de Librairie Catholique*, dont M. le Curé de Saint-Thomas-d'Aquin disait, le 8 décembre courant, lors de la bénédiction solennelle de son nouveau et splendide local :

« L'histoire nous a conservé le souvenir de « l'inscription qui décorait la bibliothèque « des Pharaons : *Trésors des remèdes de « l'âme*... Soyez bénis, Messieurs, d'être du « petit nombre de ceux qui comprennent la « haute, la sainte, la divine mission de la « Presse et du Livre; la devise antique, « pourrait sans usurpation, décorer le fronton de votre beau monument. Là, vraiment « seront emmagasinés, pressés, rangés, les « *Trésors des remèdes de l'âme.* Le lecteur « le plus prudent pourra franchir ce seuil « d'un pas assuré et sans craindre le moindre danger. La conscience de l'éditeur ne « connaît, sous ce rapport, ni erreur, ni compromis. »

Cela dit, et pour ne pas revenir nous-mêmes sur les éloges que nous avons fait de ces livres dans les précédents numéros, donnons maintenant la parole aux grands journaux de Paris :

Nous parlions récemment, dit la *Défense* du 16 décembre, des magnifiques travaux d'histoire et d'érudition que publie la *Société générale de librairie catholique*; ces in-folios trop méconnus au dix-neuvième siècle, où les Bénédictins de la congrégation de France continuent dignement les travaux des Bénédictins de Saint-Maur, et où les travailleurs peuvent puiser de précieux matériaux pour la défense de la vérité et l'apologie de la religion.

Mais cette belle librairie, qu'a formée au prix de tant de soins et avec tant d'intelligence M. Victor Palmé, ne sacrifie point à ces grands monuments, plus spécialement destinés au monde savant, l'actualité, le goût du jour. Et à cette époque de l'année où l'on songe à offrir des cadeaux en bons et beaux livres, il est facile de trouver, en parcourant le catalogue de la *Société générale de librairie catholique*, des ouvrages pour tous les âges, tous les goûts et tous les états.

Contentons-nous de signaler quelques-unes des nouveautés de cette année.

On sait que la Société s'est donné la tâche de publier une nouvelle édition, corrigée par l'auteur, des meilleurs ouvrages de Paul Féval. Voici l'une de ses plus attachantes nouvelles, *la Première aventure de Corentin Quimper* (1 vol. in-8), avec de nombreuses illustrations

de Castelli et Gusman. Dans le même format, et avec de fort jolies gravures sur bois, nous avons aussi un livre un peu plus sérieux mais non moins intéressant, des épisodes de notre histoire contemporaine, des traits de bravoure de quelques-uns de nos soldats français et, ne craignons pas de le dire, de nos meilleurs soldats. C'est un démenti solennel à l'adresse de ceux qui ont osé prétendre que les Jésuites tuaient le patriotisme de leurs élèves. *Au service du pays*, souvenirs de Sainte-Geneviève, par le P. Chauveau, recteur au collège de Vaugirard : le titre de ce livre, qui nous raconte simplement, éloquemment, la mort héroïque de cinquante jeunes gens, tous morts au champ d'honneur — et élèves des Jésuites.

Dans un autre genre, nous remarquons un joli petit bijou typographique, sur papier de luxe, vignettes, culs-de-lampes et encadrements ; c'est la nouvelle édition de la *Première Communion*, par Mme Léon Gautier, précédée d'une lettre de Mgr Mermillod.

Mais le plus beau livre réédité cette année par la *Société générale de librairie catholique*, c'est incontestablement le *Christophe Colomb*, par le comte Roselly de Lorgues. Ce n'est pas seulement un travail de sérieuse érudition et la biographie la plus complète qui ait paru, croyons-nous, sur le pieux voyageur, depuis les grands travaux de géographie publiés de nos jours ; c'est un véritable chef-d'œuvre de typographie. Imprimées dans le format à la fois le plus commode et le plus élégant, le petit in-4°, avec de jolis caractères elzéviriens, sur de beau papier, toutes les pages sont encadrées de larges vignettes qui forment chacune un très beau travail artistique ; puis, outre les têtes de chapitres et les innombrables gravures sur bois qui rehaussent le texte de ce beau travail, six charmantes compositions représentent, avec toute la séduction de la chromo-lithographie, le portrait de Christophe-Colomb, son départ, la découverte de l'Amérique, l'entrée triomphale du voyageur à Barcelone et sa mort, et font enfin de l'ouvrage de M. de Lorgues un des plus beaux parmi les plus récents. N'oublions pas non plus cette toute nouvelle 3e *édition* de ce splendide monument qu'on appelle : *la Notre-Dame de Lourdes* de Henri LASSERRE : ils seront bien inspirés ceux-là qui offriront ce cadeau en souvenir du *Pèlerinage!*

D. DE BEAUFORT.

CORRESPONDANCE

*Ci-joint mon bulletin d'abonnement à l'*Ami du Clergé *et à l'*Enseignement *catholique. Pourquoi cet excellent « Ami » ne m'arrive-t-il quelquefois que le dimanche?*

*Veuillez me dire si un de vos actionnaires pourrait bénéficier de la remise de 20 0/0 dans l'achat de la collection entière de l'*Enseignement catholique?

*Je serais content aussi de savoir où je pourrais trouver le développement nécessaire pour faire quinze bonnes instructions, sur le péché avec les quinze plans donnés dans le numéro 56 de l'*Ami du Clergé.

Je vous serai reconnaissant de vouloir me répondre, sans toutefois me faire connaître.

R. — 1° L'*Ami du Clergé*, comme du reste tous les autres journaux, éprouve en ce moment quelques irrégularités dans son arrivée à destination par suite des rigueurs de la saison, qui contrarie le service postal.

2° Oui, tout actionnaire de la *Société générale de librairie catholique* jouit d'une remise de 20 0/0 sur l'achat des *collections* de ses journaux. Sur les *abonnements* cette remise n'a pas lieu.

3° Les plans d'instructions donnés dans le n° 56 ont été repris et développés dans les numéros suivants : ce qui, du reste, avait été annoncé dans ce même numéro 56.

Rilly (Indre-et-Loire), 29 nov. 1879.

Le Saint de chaque jour *que vous m'avez fait parvenir, il y a quelques mois, me plaît beaucoup. Pieux, court et substantiel, ce livre devrait être dans chaque famille. On y puiserait la sève chrétienne qui fait les âmes fortes et saintes, et l'amour de Dieu qui, de nos jours, semble se reléguer au fond des presbytères ou des communautés religieuses. On ne connaît pas les Saints, et cette ignorance est cause, en partie du moins, de l'indifférence dans laquelle le monde végète.*

*Si l'*Ami du Clergé *continue à paraître dans les mêmes conditions que précédemment, je lui prédis un accueil sympathique, à mesure qu'il sera connu du clergé à qui il s'adresse.* — G. RIGAULT, curé de Rilly.

R. — Vous avez bien raison de louer ainsi l'ouvrage de M. l'abbé Chapiat : le SAINT DE CHAQUE JOUR. Encouragé par son succès, l'auteur en a composé un second sur le même plan, selon la même méthode et dans les mêmes proportions : la *Sainte de chaque jour*. Nous vous le recommandons, ne doutant pas que sa lecture ne vous donne la même satisfaction que son aîné.

C'est, en effet, une idée très heureuse d'avoir réuni dans un même volume tous les exemples de sainteté et de sanctification donnés par les femmes de toute condition et de tout âge : enfants, adolescentes, vierges, veuves, mères de famille, pauvres, riches, de haute race ou simples filles du peuple, tous y trouvent à imiter.

Un tel livre doit être dans chaque bibliothèque de paroisse et de communauté ; toute présidente d'association de femmes et de jeunes filles devrait le posséder, et pour parler dans leurs pieuses réunions, aucun livre n'est plus propre à inspirer un ecclésiastique.

A l'occasion des étrennes, voilà également un des meilleurs choix.

La *Sainte de chaque jour* forme un fort volume in-12 de XI-780 pages, et, comme le *Saint de chaque jour*, qui contient XI-762 pages, coûte 3 fr. 50. On a de très beaux cartonnages solides et élégants pour **5** fr., livre et reliure!

PRÉDICATION

—

AVENT. — TROISIÈME SEMAINE. (SUITE).

Septième sermon sur le Péché. — Il a anéanti Dieu jusqu'à la condition des esclaves.

Delicta quis intelligit. (Ps. 18.)

Deux sortes d'abîmes nous font connaître jusqu'où le péché a abaissé Dieu dans l'Incarnation : le premier est un abîme de grandeur et de souveraineté en Dieu, le second est un abîme de misère et de servitude dans l'homme. Jésus-Christ est Dieu, *cum in forma Dei esset*, abîme de grandeur ! Jésus-Christ a pris la forme d'un esclave, *formam servi accipiens*, abîme d'humiliation et de dépendance ! Les hommes sont partagés en deux classes : les uns sont libres, las autres ne le sont pas ; les uns sont affranchis d'une servitude naturelle, les autres y sont malheusement assujettis. Or, c'est cet état de servitude que Dieu a embrassé, il est venu dans la forme d'un esclave, dit saint Hilaire, pour supprimer en lui les fonctions de maître et de souverain, qu'il avait dans le sein de son Père : *in forma servi veniens evacuavit se a Dei forma*. Voilà pourquoi, en venant au monde, il a dit à son Père ce que David n'avait dit autrefois qu'en vue de son incarnation future : *Ego servus tuus et filius ancillæ tuæ*. Je ne suis pas une propre nature souveraine et indépendante, comme vous, ô mon Père, mais parce que je veux réparer le péché des hommes, je me regarde comme votre esclave et le fils de votre servante. Jésus-Christ, dit saint Bernard, était fils de Dieu et il le sera éternellement comme il l'a été de toute éternité : *Filius Patris erat;* et il a voulu devenir et paraître dans le temps comme un esclave, *et factus est tanquam servus*. Cette servitude a paru en ce qu'il a été soumis et dépendant comme un esclave ; il a été soumis comme l'esclave des pécheurs et du péché même, afin d'en porter la peine : *formam servi accepit ut subesset et servi peccati, ut pœnam solveret, cum culpam non haberet*. Donc : 1° Jésus-Christ s'est abaissé jusqu'à la servitude des hommes. 2° il s'est abaissé jusqu'à la servitude des hommes esclaves.

I. Pour bien comprendre les abaissements de Jésus-Christ, il faudrait connaître toutes les perfections de Dieu. Que l'homme s'élève tant qu'il pourra en attribuant toutes les perfections imaginables à Dieu, que son esprit s'épuise pour en faire une juste définition : *accedit homo ad cor altum et exaltabitur Deus*, Dieu sera toujours plus grand que ce qu'il nommera ; il ne sera pas cette essence que l'homme tâchera de comprendre, mais une nature plus parfaite et plus noble. Cela me suffit pour faire connaître jusqu'où le péché, qu'il a voulu expier, l'a réduit : *exinanivit semetipsum formam servi accipiens* ; il s'est anéanti en prenant la forme d'un esclave, voilà quelle a été la profondeur de son humiliation et le caractère de serviteur que le péché a imprimé sur sa personne ; il a épousé la nature humaine et, en s'unissant à l'homme, il s'est uni à un misérable et à un esclave, car si vous me demandez ce que c'est que l'homme, je vous répondrai avec David que c'est un abrégé de toutes les vanités des créatures, le centre de toutes les misères du monde : *universa vanitas omnis homo vivens*. Dès lors, comprenez combien grand doit être l'anéantissement d'un Dieu qui épouse une nature si misérable et si abjecte. L'homme avant son péché était un abrégé des différentes perfections qui sont répandues dans les créatures. Mais, qu'est-il arrivé par le péché ? C'est qu'il a perdu cette plénitude et est devenu le triste sujet où se trouvent presque toutes les imperfections des autres êtres. Voilà ce qui a fait dire à saint Ambroise et à saint Augustin, dans ce fameux colloque dont l'Eglise a fait une de ses plus belles prières, que Jésus-Christ n'a point eu d'horreur d'entrer dans le sein d'une femme pour s'y faire homme : *non horruisti Virginis uterum*. Sans doute il avait horreur de se faire esclave, mais son amour a vaincu cette horreur pour nous autres : se voyant en quelque façon obligé de souffrir le péché ou de s'anéantir pour le détruire, il a mieux aimé s'abaisser jusqu'à la condition de serviteur que de souffrir plus longtemps cet ennemi de notre salut et de sa gloire. Ah ! vanité humaine, ne te rendras-tu jamais à la force d'un tel exemple ? Homme, Dieu est descendu du sein de son Père pour l'amour de toi : souviens-toi de lui conserver la soumission que tu lui dois, et il n'aura jamais de regret de s'être abaissé pour ton salut jusqu'à la servitude la plus humiliante, jusqu'à se soumettre à des esclaves.

II. Saint Augustin et saint Jean Chrysostome remarquent que la servitude n'est point naturelle à l'homme, mais qu'elle est un pur effet de son péché : *nomen servitutis culpa meruit non natura*, parce que tous les hommes originairement ont une même naissance et une condition égale, et aussi parce que Dieu n'a point donné d'autorité à l'homme sur l'homme, mais sur les animaux. De là vient que les premiers justes, dit saint Augustin, ont été établis par Dieu : *pastores pecorum non reges hominum*, pour nous montrer ce que demande l'ordre des créatures dans la liberté de l'homme et ce qu'exige le péché dans la servitude des coupables. C'est donc le péché qui a introduit la servitude dans le monde, c'est lui qui l'a fait monter jusqu'à Dieu même ou plutôt qui a fait descendre Dieu jusque dans cet abîme de confusion, pour nous faire rentrer de la servitude de nos passions, dans la liberté de la justice et de la grâce. Pour atteindre ce but, le Fils de Dieu a été assujetti à quatre sortes de servitudes : une servitude civile puisqu'il l'a soumis à l'autorité des rois ; Jésus, en effet, a payé le tribut pour lui et pour saint Pierre, qui représente toute l'Eglise : *pro me et pro te;* une servitude domestique qui est établie dans les familles, et qu'il avoue lui-même, quand il dit qu'il n'est pas venu pour être servi mais pour servir : *non veni ministrari sed ministrare. Major serviat minori. Transiens ministrabit*

illis. Une troisième servitude est celle qui soumet un malheureux à l'oppression d'un tyran : or, Jésus a eu la confusion de rendre service au plus cruel des tyrans, au démon, puisque dans le cénacle de Jérusalem, par un profond abaissement, il se prosterna aux pieds d'un disciple qu'il venait de traiter de démon : *unus ex vobis diabolus est.* Lavant les pieds à cet apôtre, il rend service à un démon. — Il y a encore la servitude de captivité, qui est la condition des vaincus à l'égard des vainqueurs. Les pécheurs ont vaincu Dieu par leurs crimes : Dieu doit donc être soumis aux lois de la victoire. Or, la captivité était le malheur qui suivait la défaite, et le vainqueur avait droit sur la vie et les biens de ses captifs. Aussi, voyez Dieu vaincu par les hommes et assujetti à toutes leurs lois ; ils ont droit sur sa vie : il ne l'a reçue, il ne l'a perdue que pour leur salut. Voulez-vous voir comment ils sont les maîtres de tous ses biens ? il s'en est dépouillé en leur faveur, il ne s'est pas réservé un pouce de terre pour se reposer. Cette terre qui lui appartenait a changé de mains, et, de celles du Fils de Dieu elle est passée dans les mains des pécheurs : *terra data est in manus impii.* Il a fait de grandes acquisitions : il a acquis la sainteté, l'innocence et la gloire, mais il ne les a pas acquises pour lui, il n'a acquis toutes ces richesses que pour nous : *Pro eis ego sanctifico meipsum, ut sint et ipsi sanctificati in veritate.* Il s'est sanctifié par sa mort, mais il n'a pas fait cette action pour être saint, mais pour nous faire saints.

Etrange abaissement que celui de Dieu, qui s'est humilié jusqu'à la condition d'un captif pour nous rendre la liberté ; mais étrange aveuglement que celui de l'homme, qui préfère la servitude du péché à la liberté de Jésus-Christ. Son cœur, dit saint Bernard, est sollicité par quatre voix qui lui présentent des liens : la voix de la chair, la voix du monde, la voix du démon et la voix de Dieu : *Clamat caro, servi mihi et ego te inficiam :* la chair crie : Sers-moi et je t'infecterai de ma corruption. *Clamat mundus : servi mihi et ego te deficiam ;* le monde crie : attache-toi à moi et je t'abandonnerai dans ta nécessité. *Clamat diabolus : servi mihi et ego te decipiam :* le démon crie : donne-toi à moi et je te séduirai par mes impostures. *Clamat Christus : servi mihi et ego te reficiam :* le Fils de Dieu crie : Cœur infidèle, reviens à moi, embrasse mes liens, et je réformerai tes sentiments et tes désirs. Je te purifierai de toutes les impuretés de la chair, je te consolerai dans l'abandon du monde, je te protègerai contre la malice du démon et j'assurerai ton salut. L'homme entend toutes ces voix, il connaît les desseins de Dieu et de ses ennemis, et cependant il aime mieux servir la chair, qui l'infecte, s'attacher au monde, qui le trahit, se fier au démon, qui le trompe, que de s'attacher à Jésus-Christ, qui veut le sauver. Revenez donc d'un si funeste aveuglement et dites avec le prophète : *Tuus sum ego, Domine :* Seigneur, je suis à vous, je vous reconnais pour mon roi, reconnaissez-moi pour votre sujet : *Ego Christi servus sum.* C'est lui qui m'a racheté par son sang, et c'est à son service que je me suis entièrement engagé : *Illius redemptus sanguine illi, me totum manci pavi.* C'est lui qui est venu au monde pour moi, qui me comble tous les jours de ses nouvelles faveurs et dont j'espère la gloire qu'il a promise à ceux qui l'aiment.

Huitième sermon sur le péché. — Il a anéanti Dieu jusqu'à la condition des pécheurs.

Delicta quis intelligit. (Ps. 18,)

Ce n'était pas assez au péché d'abaisser un Dieu jusqu'à la condition des hommes, ce n'était pas assez de l'avoir fait descendre jusqu'à la condition des esclaves, il fallait l'anéantir jusqu'à la condition de pécheurs. Trois degrés nous marquent la profondeur de cet anéantissement : le premier degré, c'est l'image du péché, il a été fait à sa ressemblance : *venit in similitudinem carnis peccati.* Le second degré, c'est la plénitude du péché, il a été opprimé sous le poids de tous nos crimes : *posuit in eo iniquitates omnium nostrum.* Le troisième degré, c'est le péché même dans lequel il a été comme transformé, quoiqu'il ne l'ait jamais ni commis ni connu : *cum qui non noverat peccatum, fecit peccatum :* il a été l'image du péché, et a été le sujet de tous les péchés, il a été la victime et l'opprobre du péché. Donc, il s'est autant abaissé dans sa seconde naissance qu'il est élevé dans la première, et il a pris les mesures de sa bassesse sur les mesures de sa grandeur. Car la gloire de Jésus-Christ a trois degrés aussi bien que sa confusion : le premier, il est l'image de Dieu, *figura substantiæ ejus;* mais cette image n'est pas vide de la substance qu'elle exprime, *in quo habitat plenitudo divinitatis;* enfin cette image de Dieu, cette image pleine de Dieu est un Verbe qui est dans la gloire de Dieu et qui est Dieu même, *et Deus erat Verbum.* Nous pouvons donc mesurer sa confusion sur sa grandeur : 1° Dans le sein de son Père, c'est une image de Dieu. Dans le sens de l'homme, c'est l'image du péché. 2° Dans le Ciel, c'est une image pleine de Dieu, et sur la terre c'est une image pleine de péché. 3° Dans l'Eternité, c'est une image qui a toute la gloire de Dieu ; dans le temps, c'est une image qui a toute la confusion du péché.

I. — Il est vrai que le Fils de Dieu a paru sur la terre sous l'image du péché, mais le péché n'a jamais infecté son cœur : *peccatum non fecit nec inventus est dolus in ore ejus ;* il en a pris la figure, il en a laissé la réalité ; au dehors, il a porté toutes les marques d'un coupable, au dedans il a conservé toute l'innocence d'un juste, voilà pourquoi S. Paul dit qu'il a été fait l'image et à l'image du péché : *venit in similitudinem carnis peccati.* Le sens de ces paroles est parfaitement défini par S. Augustin, qui établit une grande différence entre ces deux termes : être l'image et à l'image de quelque chose. Ce qui est l'image, dit-il, est immédiatement tiré sur l'original, comme les peintures qu'on fait d'après nature ; et ce qui est à l'image est fait non pas en vue de l'original,

mais d'une première image exprimée sur cet original. Dès lors, je dis que J.-C. comme Dieu est l'image de son Père et il n'est pas à son image; il est l'image qui exprime immédiatement tous les traits de son prototype, puisqu'il est l'expression vivante de sa gloire, mais il n'est pas à son image, puisque Dieu ne consulte point d'autre idée que soi-même. J.-C., Homme-Dieu, est donc l'image de Dieu, mais on peut dire en un sens qu'il est l'image et à l'image du péché. Comment cela? Tertullien et S. Augustin nous l'expliquent: il y a deux sortes d'images : il y en a une qui exclut la vérité, comme sont ces figures trompeuses qui ne sont rien moins que ce qu'elles représentent. Il y en a une autre qui renferme la vérité, et c'est en ce sens que le Verbe est l'image de Dieu et Dieu même; mais c'est dans le premier sens que l'on peut dire que J.-C. est l'image du péché; c'est une image qui est sans péché : *non est inventa in me iniquitas :* nul péché ne s'est jamais rencontré en lui, mais les péchés des hommes, qu'il a voulu racheter, l'ont tellement défiguré qu'ils lui ont imprimé leur péché. Au dehors, il paraît comme un lépreux que le ciel a frappé et humilié comme les autres : *vidimus eum tanquam leprosum et humiliatum.* Mais au dedans il est plus pur que les Anges. Quand Dieu a refait le pécheur dans la rédemption, il l'a refait en vue de J.-C.; quand il a fait J.-C. dans ce même mystère, il l'a fait en vue du pécheur et à la ressemblance du pécheur; ils se sont comme servis mutuellement de modèle et d'idée; Dieu a voulu que l'homme fût régénéré sur l'idée de la croix de son Fils, et il a voulu que son Fils fût incarné sur l'idée de la misère du pécheur. J.-C. est donc l'image et à l'image du péché. Pour bien comprendre cet état, où le Fils de Dieu est si étrangement défiguré, il suffit de rappeler avec S. Ambroise la beauté de sa première naissance: dans le sein de son Père, c'est une image qui n'est pas muette, parce qu'elle est le Verbe du Père : *imago non est muta quia Verbum* est. Le premier trait de cette image, c'est qu'elle parle ; mais dans l'état de sa confusion, elle perd la parole : *sicut agnus coram tondante se obmutescet et non operiet os suum.* Dans le sein de son Père, cette image parlante n'est pas sujette aux souffrances, parce qu'elle est la sagesse éternelle : *imago jam insensibilis quia sapientia;* mais, dans sa passion, ne souffre-t-elle pas toutes sortes d'opprobres et de maux? Dans le sein de son Père, cette image n'est pas oisive, parce que c'est la puissance même : *imago non inanis*, *quia virtus est*; mais dans son anéantissement cette image est informe : *arundinem quassatam*, c'est un roseau brisé et sans force. Dans le sein de Dieu, cette image est vivante, parce qu'elle donne la vie aux morts : *imago non mortua*, *quia resurrectio est*; mais dans la condition des pécheurs, elle meurt, et après avoir perdu la vie, on l'ensevelit dans le tombeau. J'ajoute que si J.-C. est dans le ciel une image pleine de Dieu, il est sur la terre une image pleine de péché,

II. Le second degré de l'anéantissement de Dieu réduit à la condition des pécheurs, c'est la plénitude des péchés qui l'ont accablé : *posuit in eo iniquitates omnium nostrum ;* de sorte que si, dans le sein de son Père, c'est une image pleine de Dieu, dans le sein de l'homme c'est une image couverte de toutes les iniquités du monde. Saint Paul, parlant de la victoire que le Fils de Dieu a remportée sur ses ennemis, dit qu'il les a vaincus en lui-même : *palam triumphans illos in semetipso.* Il a triomphé de tous les péchés, mais il a reçu tous les coups qui ont précédé son triomphe et qui leur ont donné la mort. Ordinairement, dans les combats, ce sont les vaincus qui sont accablés sous la main du vainqueur; mais dans le combat de la croix, c'est le vainqueur qui est abattu, c'est Jésus-Christ qui, tout opprimé qu'il est, *triumphans illos in semetipso*, triomphe de tous les péchés des hommes, parce qu'il les porte tous en sa personne ; c'est pourquoi saint Paul ajoute qu'il a attaché sur la croix l'obligation de notre mort : *Delens quod adversus nos erat chirographum decreti*, *sustulit eum de medio affigens illud cruci ;* cette obligation mortelle, ce contraste funeste, c'est le péché qui nous livre au démon ; le Fils de Dieu s'en est chargé, il l'a pris sur lui dans sa Passion ; montant sur la croix il l'a crucifié avec lui, et mourant il l'a fait mourir. Saint Athanase fait à ce sujet une très belle réflexion, il dit que Dieu, ne pouvant plus souffrir notre malice et sachant d'ailleurs que nous ne pouvions pas satisfaire pour nos péchés, a eu une si grande compassion de notre faiblesse qu'il a voulu s'en revêtir : *nostram imbecillitatem miseratus eam ipsam induet ;* et pour nous délivrer de cette mort à laquelle le péché nous avait condamnés, il a voulu s'en couvrir et se faire des peines qui nous étaient dues, un habit qu'il a porté : *nostramque mortem perpessus ea ipsa circumamictus est.* Voilà pourquoi encore tandis que, dans le sein de son Père, il est plein de sa gloire, sur la terre il est une image qui porte toute la confusion du péché.

III. — Que l'homme pécheur souffre de la honte et de la confusion de son péché, c'est ce que l'ordre naturel des choses demande : *omne malum vel timore vel pudore natura perfudit*, dit Tertullien; mais que l'Homme-Dieu, tout saint et tout impeccable qu'il est, soit couvert d'infamie, comme s'il était le plus grand des scélérats, c'est ce que l'on ne saurait assez concevoir; et cependant c'est ce que l'image du péché a produit en sa personne : *et cum sceleratis reputatus est.* Le péché n'accorde pas même à Jésus-Christ une disgrâce illustre, il veut le perdre chargé de honte et d'ignominie, il veut l'anéantir, et, ce qui est encore plus inconcevable, il veut l'anéantir sous cette affreuse idée de toutes les iniquités du monde dont il le charge : *delicta quis intelligit?* Et que reste-t-il donc maintenant, sinon de dire avec le Prophète : *vidimus eum et non erat aspectus ;* nous l'avons vu, ce Dieu, et nous ne l'avons pas reconnu, tant il est défiguré : *despectum et novissimum virorum*, nous l'avons vu, comme le dernier, le plus méprisé et le plus vil de tous les hommes. *Quasi absconditus vultus ejus et despectus* : ce visage si beau, si brillant de

gloire et de majesté, nous a été caché, et on ne nous a montré qu'un visage livide, flétri, couvert de honte. Mais d'où vient donc que les pécheurs entassent sur le dos du Fils de Dieu, comme parle un prophète : *supra dorsum meum fabricaverunt peccatores*, d'où vient qu'ils entassent crime sur crime? Le voici : c'est que ces aveugles ne savent pas ce qu'ils font : *nesciunt quid faciunt. Desolatione desolata est terra, quia nullus est qui recogitat corde*, personne ne pense à l'énormité du péché. Regardez-le donc maintenant, afin de l'avoir en horreur, d'en faire pénitence et d'en obtenir la rémission en ce monde, pour mourir dans la grâce de Dieu et être l'héritier de sa gloire.

HOMÉLIES [1]

SUR LES O DE L'AVENT

—

V. — DIMANCHE 21 DÉCEMBRE

> O Oriens, splendor lucis æternæ et sol justitiæ : veni et illumina sedentes in tenebris et umbra mortis.

M. F.,

Il y a dans cette invocation de l'Eglise une aspiration qui répond admirablement à l'époque de l'Année Chrétienne où nous sommes. Elle nous rappelle : et le besoin qu'avait le monde ancien du Messie pour l'éclairer en le sauvant de la mort ; et le besoin qu'a le monde nouveau de marcher à la lumière de son Evangile, pour ne pas tomber dans les abîmes de l'erreur et les supplices de l'Enfer.

I

Et d'abord, ce qui prouve le besoin qu'avait le monde ancien d'être éclairé par le Messie, ce sont les ténèbres et les vices où il s'était plongé. Les hommes n'avaient été créés que pour connaître, aimer et servir Dieu. Sa Majesté suprême exigeait leurs adorations ; sa bonté paternelle réclamait leur amour ; et son infinie sagesse voulait le sacrifice de leur raison. Tout leur rappelait ce triple devoir. Car il avait été gravé au fond de leur cœur et ne cessait de leur être annoncé chaque jour par les créatures. Mais ils l'avaient complètement oublié. Ils ne voyaient plus, dans les œuvres de la nature, la puissance du Créateur. Les bienfaits, dont il les avait comblés, n'excitaient plus leur reconnaissance. Et, malgré l'impossibilité où ils se trouvaient de pénétrer les secrets divins, ils n'avaient de confiance qu'en leur propres lumières.

Aussi l'idolâtrie s'était elle répandue par toute la terre. Quoique le culte du vrai Dieu fût pratiqué dans la Judée, on ne lui rendait souvent que des hommages extérieurs. L'ancienne philosophie désirait assurément connaître la vérité. Mais, n'ayant d'autre guide qu'une raison faible et chancelante, elle s'était égarée dans ses conceptions et précipitée dans les plus graves erreurs. En un mot, Dieu n'était plus connu ni glorifié comme il le méritait. Il était donc nécessaire que son Fils vînt éclairer l'homme dégénéré, guérir les plaies de son âme et le ramener dans les voies du salut.

Or, la plaie à laquelle il fallait d'abord remédier, est celle de l'idolâtrie. A quels excès ne l'avait-on pas vu porter son culte profane? Qui oserait décrire les abominables mystères du Paganisme? On adorait non-seulement l'homme, mais encore les animaux et les plantes. Les passions mêmes étaient déifiées ; et l'on ne rougissait pas de leur offrir un sacrilège encens. Elles avaient leurs fêtes et leurs sacrifices. Tout était Dieu pour les païens; et le vrai Dieu était le seul, qu'ils ne connussent pas.

Il est vrai que certains philosophes étaient parvenus à le reconnaître. Mais ils n'osaient l'avouer publiquement. Socrate qui l'avait entrevu de plus près, loin de porter ses concitoyens à l'adorer, soutenait que chacun devait suivre le culte de son pays. Aussi, lorsqu'on l'accusa de ne pas croire aux divinités qu'adorait le vulgaire, il s'en défendait comme d'un crime. Son inconséquence fut telle qu'avant de mourir, oubliant la vérité qu'il avait découverte et outrageant le Dieu qu'il avait reconnu, il fit offrir un sacrifice à Esculape. Platon, le plus illustre de ses disciples, partageait le même sentiment. « Il ne faut, » disait-il, « jamais rien changer dans la religion qu'on trouve établie. » Etrange maxime que ce philosophe, réputé si grave, proposait comme le fondement de sa république! Quand il lui arrive de nommer Celui qui a créé l'univers, il déclare qu'il est difficile de le trouver ; et que, lorsqu'on l'a trouvé, on ne doit pas l'enseigner au peuple. Il veut que cette grande vérité reste ensevelie en des ténèbres mystérieuses et qu'on ne la produise pas au grand jour, de peur qu'elle ne soit exposée au mépris et aux railleries de la multitude.

Il fallait dire que le genre humain fût bien avili, pour ne pouvoir même supporter l'idée du vrai Dieu. Les ténèbres qui l'environnaient, devenaient chaque jour plus épaisses ; et chaque jour ajoutait à ses erreurs anciennes de nouvelles impiétés et de nouvelles infamies. Sa dépravation augmentait à mesure qu'approchait l'époque fixée pour la venue du Messie. Rome, qui avait subjugué les nations, s'était soumise à leurs différents cultes et croyait s'honorer, en élevant à leurs idoles des temples et des autels. Superbes monuments de sa folie plutôt que de ses victoires!

Cependant, quoique presque toute chair ait corrompu sa voie comme au temps de Noé, Dieu ne veut pas l'exterminer par un nouveau déluge. Se souvenant de ses antiques promesses, il envoie son Fils pour nous sauver. Et le Verbe éternel, s'étant fait chair, vient en ce monde pour rendre à son Père les hommages que lui a ravis l'impiété. Il dédommage sa majesté des honneurs qu'on lui a jusqu'alors refusés; et il lui accorde, par ses adorations, infiniment plus de gloire que n'ont pu lui en ôter les païens. Telle a été l'efficacité de sa réparation, qu'il a non-seulement vengé l'honneur de son Père

1. Voir l'*Ami du Clergé*, nos 57-59.

outragé, mais encore anéanti la puissance de ses ennemis. Par sa mort et par sa résurrection, il a détruit le paganisme dans son principe, mis fin aux sacrifices profanes, réduit en poussière les idoles, renversé leurs autels et imposé silence aux oracles du démon. Athènes et les autres villes du monde ouvrent les yeux aux lumières de son Evangile et reconnaissent le vrai Dieu, qu'elles ont ignoré jusqu'alors. C'est ainsi que le Sauveur change la face de la terre et en fait disparaître l'idolâtrie.

Mais il ne se borne point à manifester le nom de son Père; il lui forme aussi de véritables adorateurs. L'Histoire nous apprend que Dieu, ignoré des Gentis, était néanmoins connu des Juifs. Il n'y avait, dit un Prophète, ni simulacre dans Jacob ni augure dans Israël. C'était la seule nation qui se fût préservée de la contagion générale. Mais elle ne rendait à Dieu que des hommages extérieurs. « Ce peuple m'honore « des lèvres, » dit le Sauveur ; « et son cœur est « loin de moi (1). » Tout son culte consistait dans l'accomplissement des observances légales, dans la pompe des fêtes, dans l'appareil des sacrifices et dans la magnificence des cérémonies. Aussi ne doit-on pas s'étonner qu'avec une religion si mal entendue les Juifs aient eu des mœurs parfois corrompues. Il fallait donc les éclairer et dissiper leurs préjugés. C'est ce qu'a fait Jésus-Christ. Il est venu leur apprendre que, si le monde peut se contenter des apparences, Dieu ne considère que le cœur ; qu'on l'insulte, au lieu de l'honorer, en ne lui rendant que des hommages extérieurs ; qu'il regarde comme inutile de purifier le corps, si l'âme reste souillée ; que, pour lui être agréable, il faut l'aimer ; et que, pour l'aimer réellement, il faut observer ses préceptes.

Ce n'était pas assez pour Jésus-Christ, d'abolir les superstitions païennes et de montrer l'insuffisance du culte pharisaïque. Il voulait encore enseigner aux hommes l'usage qu'ils doivent faire de leur raison. Certains philosophes, frappés de la vanité des idoles et de l'absurdité du panthéisme, se voyaient contraints d'avouer l'existence d'un Etre-Suprême, mais ils défiguraient sa nature par mille opinions insensées. Ainsi, les uns le représentaient comme un Dieu oisif, retiré dans une éternité silencieuse, jouissant de sa propre félicité, ne songeant point aux hommes qu'il avait créés et abandonnant au hasard les événements de ce monde. Les autres ne lui reconnaissaient ni puissance ni liberté; et, tout en le regardant comme le maître des hommes, ils le croyaient esclave d'un aveugle destin. Voilà quelle idée s'était faite de la Divinité la raison livrée à elle-même. Jésus-Christ vient donc montrer aux hommes l'impuissance de la philosophie et leur apprendre que la foi est le principe de la Religion; et que, pour être Chrétien, ils doivent soumettre leur raison à la foi. Il fixe en même temps leurs incertitudes, en leur révélant et ce qu'ils doivent connaître de Dieu, et ce qu'ils en doivent ignorer. En unissant dans sa personne notre nature avec la nature divine, il déconcerte toute la sagesse humaine et lui fait sentir que c'est par les lumières surnaturelles, et non par les vaines recherches de la science naturelle qu'on peut arriver à la connaissance de la vérité.

1. Matth. xv, 18

L'Ancien monde avait donc besoin du Messie, pour sortir de la mort du péché et pour renaître à la vie de la grâce. Aussi l'évangéliste saint Jean dit avec raison du Verbe incarné : « En lui était la « vie ; et la vie était la lumière des hommes. (1) » Car, de même que la lumière physique et matérielle est nécessaire pour vivifier les plantes et les animaux : de même la lumière divine est nécessaire pour donner à l'homme une vie surnaturelle. Mais d'où nous vient cette lumière vivifiante et salutaire de notre âme ? Elle nous vient du Verbe, sorti vivant d'un Père vivant, selon ce qu'il a dit lui-même : « Comme le Père a la « vie en soi : ainsi il a donné à son Fils d'avoir la vie en soi. » Or son père ne lui a pas donné la vie, comme tirée du néant ; il lui a donné la vie de sa propre substance. Et comme il est le principe de vie, il lui a donné d'être également une source de vie. La vie de l'intelligence consiste donc dans la lumière du Verbe éclairant tout homme venant en ce monde. (2) Et cette lumière de vie a lui dans le Ciel sur les Anges. Elle a voulu pareillement luire sur les hommes, qui s'en étaient éloignés. Par sa mystérieuse Incarnation, le Verbe leur en a présenté le flambeau.

Et, suivant la parole de saint Jean, « Nous « avons vu sa gloire, comme la gloire que re- « çoit du Père son Fils unique, plein de grâce « et de vérité (3). »

II

Cependant, quoique le Fils de Dieu soit venu habiter parmi nous, qu'il ait transformé l'ancien monde en faisant briller à ses yeux le flambeau de son Evangile, ne voit-on pas encore, dans le nouveau monde, qui en est sorti, une foule d'hommes retombés dans les ténèbres de l'erreur et à l'ombre de la mort ? Bien que Notre-Seigneur ait rétabli dans toute sa pureté le culte du vrai Dieu, ne reste-t-il pas encore, même au sein du Christianisme, des hommes ne le servant pas comme ils le doivent ? Sans doute ils n'adorent plus, comme autrefois, de vaines idoles. Mais en glorifient-ils mieux le Créateur ? Ne le remplacent-ils pas dans leur cœur par les honneurs, la fortune et les plaisirs du siècle ? Car tout ce qu'ils lui préfèrent devient leur Dieu ; et leur culte se résume dans l'objet de leur pensée et de leur convoitise.

Ne rencontre-t-on pas aussi parmi quelques imitateurs des Pharisiens ? Ils croient bien en Dieu et comprennent la nécessité de le servir en esprit et en vérité ; mais à quoi se réduit tout leur culte? A remplir certaines obligations, que prescrit la Loi. Ils assistent à nos Saints Mystères ; ils récitent quelques formules de prières, consacrées par l'usage ; et ils se font un scrupule de manquer aux grandes solennités de la Religion. Mais à ces pratiques exté-

1. Joan. I, 4.
2. Joan. I, 9.
3. Joan. I, 14.

rieures savent-ils joindre un cœur pur, une foi vive et une charité ardente et désintéressée? Les voit-on moins attachés au monde, moins ambitieux et moins avides de richesses, plus humbles, plus mortifiés et plus charitables? Assurément ils ne voudraient pas vivre comme les athées, ni secouer entièrement le joug de la Religion; mais ne la déshonorent-ils pas, en ne rendant à Dieu que des hommages extérieurs et en continuant de l'offenser par leurs crimes et leurs désordres?

Il est encore d'autres Chrétiens ayant sur Dieu des idées aussi fausses que les philosophes païens. Car ils le comptent pour rien dans le gouvernement de ce monde, et s'imaginent que l'homme est fatalement destiné au bonheur ou au malheur. Et parce que leur raison ne saurait pénétrer les mystères de la nature et de la grâce, ils croient que Dieu ne songe pas à eux et ne s'occupe pas de leur salut. D'où ils concluent qu'ils n'ont pas besoin de s'en occuper eux-mêmes. C'est ainsi qu'on ravit encore à Dieu la gloire que lui a rendue Jésus-Christ.

Pour vous, M. F., qu'on voit toujours assis aux pieds de la Chaire sacrée et assidus aux Saints Offices de l'Eglise, vous n'êtes point du nombre de ces Chrétiens ignorants et infidèles. Le flambeau de la vérité continue de briller à vos yeux et de vous conduire vers le port du salut. Mais si la grâce de Notre-Seigneur est toujours dans votre cœur, vous devez le conjurer de vous en conserver le don précieux et de l'augmenter en vous. Et, comme en vertu de la Communion des Saints, nous devons tous prier les uns pour les autres et travailler au salut de tous, n'oubliez pas ceux de nos frères qu'ont égarés leurs préjugés ou leurs passions; n'oubliez pas ceux que l'hérésie et le schisme ont aveuglés et séparés de l'Eglise; n'oubliez pas ceux que le paganisme détient encore enchaînés sous le joug du démon. Mais suppliez le Messie Rédempteur de leur envoyer son Esprit de vérité. Et en ces jours qui doivent nous préparer à la Fête de Noël, ne cessons de répéter cette invocation: « O Orient, splendeur de la Lumière éternelle et Soleil de Justice: venez et illuminez ceux qui sont assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort. »

VI. — Lundi, 22 Décembre.

> O Rex Gentium et Desideratus earum, lapisque angularis, qui facis utrumque unum: veni, et salva hominem, quem de limo formasti. —

M. F.

Parmi les titres attribués au Messie dans les Oracles sacrés, le titre de Roi est celui que nous voyons le plus souvent répété. Lorsque Jacob fut près de mourir, il rassembla ses fils pour leur donner sa dernière bénédiction. C'est alors que, leur rappelant les antiques promesses de Dieu, il leur prédit que le Messie naîtrait de la tribu de Juda. « Juda, » s'écria-t-il avec un accent prophétique, « tes frères te loueront; ta « main sera sur la tête de tes ennemis, et les « enfants de ton père s'inclineront devant toi. « Juda est comme un jeune lion. Mon fils, tu « t'es élancé sur ta proie, et, dans ton repos, tu « dors comme le lion et comme la lionne. Qui « osera te réveiller? Le sceptre ne sortira pas « de Juda, ni le Prince de sa postérité, jusqu'à « ce que vienne Celui qui doit être envoyé et « qui sera l'attente des Nations. » Dans cette prophétie de Jacob, le Messie nous apparaît sous la figure de Juda avec les attributs de la Royauté. Si les enfants de son père représentent ici tous les hommes, les Juifs et les Gentils doivent s'incliner devant lui et lui offrir leurs hommages, c'est qu'il est destiné par Dieu à les réunir en un seul peuple dans son Eglise et à les régir et à les défendre contre leurs ennemis ou les puissances infernales. Comme avant son Incarnation, les Gentils étaient courbés sous le joug du démon, ils avaient besoin d'un Libérateur surhumain pour les en affranchir. Une tradition, qu'ils avaient fidèlement conservée, leur annonçait le futur avènement de ce divin Libérateur. Aussi était-il l'objet de leurs plus ardents désirs. De là vient que ce Roi tout-puissant, dont ils attendaient le secours, est nommé le Roi et le Désiré des Nations.

I

Un jour que les Hébreux étaient campés sur les confins de Moab, le prophète Balaam, appelé pour les maudire, découvrit en eux l'image du Royaume que devait fonder le Messie. Et loin de les maudire comme Barac l'en priait, il ne put s'empêcher de les admirer. « Que tes « pavillons sont beaux, ô Jacob! que tes tentes « sont belles, ô Israël! Elles sont comme des « vallées couvertes d'arbres, comme des jar- « dins le long des fleuves, comme des tentes « dressées par Jéhova, comme des cèdres sur « le bord des eaux. » Ne reconnaissons-nous pas ici, la figure de l'Eglise dans laquelle nous voyons l'ordre le plus admirable et que sa divine constitution rend invincible, grâce au Sceptre qui la gouverne et dont Balaam nous prédit qu'il sortira d'Israël, frappera les chefs de Moab et désolera tous les enfants de Seth?

Le prophète Nathan nous dépeint encore le Messie comme un Roi, dans cet oracle qu'il fait entendre à David au nom du Très-Haut: « Quand tes jours seront accomplis et que tu « dormiras avec tes pères, je susciterai ta race « après toi, le Fils sorti de toi; et j'affermirai « son règne. Il bâtira une Maison en mon nom, « et j'établirai le trône de son Royaume à « jamais. » C'est le titre que lui donne également Daniel, lorsqu'il dit: « Depuis la fin de la « parole que Jérusalem sera réédifiée, jusqu'au « Christ Roi, il y aura sept semaines et soixante-deux semaines. » Suivant Aggée et Malachie, le Messie est le Désiré des Nations et le Dominateur, qui doit subjuguer l'univers et dont le Royaume doit embrasser tous les peuples. « Tressaille d'allégresse, fille de Sion, » s'écrie Zacharie, « pousse des cris de joie, fille de Jéru- « salem. Car voilà que ton Roi, le Juste et le « Sauveur, viendra vers toi, » comme un

Triomphateur. — Et Isaïe : « Le rejeton de Jessé « sera élevé comme un étendard à la vue des « peuples, » et « toutes les nations accourront « vers lui. O Dieu! Vous l'avez couronné de « gloire et d'honneur, et vous lui avez donné « l'empire sur les œuvres de vos mains. » Et David : « Il dominera d'une mer à l'autre, « depuis le fleuve jusqu'aux extrémités de la « terre. Tous les rois de l'univers l'adoreront; « et toutes les nations lui obéiront. »

II

Tels sont les principaux oracles où le Messie nous est annoncé comme un Roi. Parmi les figures de l'ancienne Loi, il y en a plusieurs qui nous le représentent avec l'attribut de la Royauté. Ce sont : Melchisédech, Moïse, Josué, Gédéon, Samson, David et Salomon. En effet, le nom de Melchisédech signifie Roi de Justice. Or le Messie n'est-il pas le Juste par excellence, dont il est écrit qu' « il portera la « justice parmi les nations » en leur procurant la paix? De même que Moïse est choisi de Dieu, pour délivrer son peuple de la tyrannie de Pharaon : de même le Messie est choisi de son Père, pour délivrer le genre humain de la tyrannie du démon. Comme Josué introduit les Hébreux dans la Terre-Sainte : ainsi le Messie introduit le genre humain dans le Ciel. Et comme Gédéon triomphe des Madianites avec trois cents hommes : ainsi avec douze Apôtres le Messie fera la conquête du monde. De même que Samson tue un lion menaçant de le dévorer : de même le Messie abattra le Paganisme qui, comme un lion, s'efforcera pendant trois siècles d'anéantir le Royaume de son Eglise. Et de même que David, armé d'une fronde, terrassa Goliath : de même le Messie, armé d'une croix, triomphera de l'enfer. Enfin, comme Salomon jouit des victoires de son père, monte sur son trône et règne en paix dans ses Etats : ainsi le Messie, après avoir vaincu ses ennemis en mourant sur la Croix, ressuscite et s'élève au Ciel, où il règne assis sur le trône de son Père.

Voilà, avec quel attribut et quelle titre le Messie nous apparaît souvent dans les oracles et les figures de l'Ancien Testament. Faut-il donc nous étonner que, dans ses chants liturgiques, l'Eglise l'appelle Roi des Nations. D'ailleurs, n'est-ce pas son Royaume qui est la fin générale de la Prédication évangélique? C'est en effet par l'annonce de son Royaume que saint Jean-Baptiste inaugura son ministère. « Faites pénitence, » dit-il aux Juifs accourus au désert pour l'entendre ; « car le Royaume de Dieu approche. »

III

Mais que faut-il entendre par le Royaume de Jésus-Christ? Il faut entendre le pouvoir, par lequel il conserve et gouverne toutes choses ; la providence spéciale, par laquelle il veille sur nous et nous procure les choses nécessaires au salut; l'Eglise, qu'il a revêtue de sa divine autorité et à laquelle nous devons croire et obéir pour être sauvés; et le Ciel, auquel il doit nous conduire par sa grâce.

Tel est le Royaume de Jésus-Christ. Est-il sur la terre un Royaume qui puisse lui être comparé? Quel homme eut jamais un pouvoir aussi étendu? On a vu des Rois méditer la conquête du monde. Alexandre et César réussirent à subjuguer une foule de peuples. Mais combien d'autres peuples échappèrent à leur domination! Et ceux-là mêmes qu'ils avaient soumis, ne les eurent pas plutôt vus descendre dans la tombe qu'ils s'empressèrent de reconquérir leur indépendance. Et pourquoi leur royaume dura-t-il si peu? C'est parce qu'il venait du monde et que le monde devait le renverser. Il n'en est pas ainsi du Royaume de Jésus-Christ. Comme il ne vient pas du monde et comme il tire son origine de Dieu même, il n'a rien à craindre du monde et doit subsister éternellement comme Dieu lui-même.

Cependant, malgré que le Royaume de Jésus-Christ soit divin, il commence sur la terre pour se perfectionner dans le Ciel. Et comme beaucoup d'hommes ne le connaissent pas encore, ou ne veulent pas en faire partie, nous devons prier pour qu'il s'étende au loin; que les hérétiques et les schismatiques rentrent dans le sein de son Eglise; que les infidèles croient sa divine Religion et reçoivent le saint Baptême; que les pécheurs se reconcilient dans lui, par la Pénitence; qu'il règne en nous tous par sa grâce; et qu'il nous fasse un jour régner avec lui dans sa gloire. Mais son secours nous étant nécessaire pour mériter le Ciel, conjurons ce divin Sauveur de nous accorder la force de nous y maintenir en accomplissant toujours sa volonté et d'assurer ainsi notre salut éternel. « O Roi, désiré des Nations, Pierre angulaire, qui réunissez les deux peuples pour n'en faire qu'un seul : venez et sauvez l'homme que vous avez formé du limon de la terre. » Ainsi soit-il.

L'abbé Regnaud.

REDRESSEMENTS HISTORIQUES

—

LA SAINT-BARTHÉLEMY

La religion n'eut aucune part au crime de la Saint-Barthélemy. (*Suite.*)

Catherine répondit à ces avis du Pontife par le tableau des finances de l'Etat épuisées et des troupes débandées. Que fait le Pape? Il cherche à la France affaiblie des alliés parmi les princes chrétiens. Les grands-ducs italiens, les républiques de Gênes et de Venise, le duc de Savoie sont invités par la voix du Pontife à se liguer entre eux pour voler au secours de la France en danger, pour tenir tête aux soldats d'Elisabeth, des Princes allemands et des Cantons suisses que le protestantisme appelait contre elle pour la déchirer. Et si cela ne suffit pas, le vicaire de Jésus-Christ saura, lui aussi, s'imposer des sacrifices pour le soutien de la religion en France ; il saura prélever sur ses modiques revenus l'argent nécessaire pour équiper et entretenir une petite armée, qu'il joindra aux contingents des autres nations catholiques et qu'il

enverra en France combattre sous l'étendard de la religion et de la royauté. Tandis que Coligny et le prince de Condé lançaient leurs proclamations séditieuses et appelaient l'étranger pour les aider à ravager la patrie, S. Pie V faisait entendre un langage autrement français. Voici la lettre par laquelle il conviait les princes catholiques à la défense de la monarchie, elle est adressée à Jérôme Priuli, doge de Venise, et porte la date du 18 octobre 1567 (1).

« Aussitôt que nous avons appris, dit il, avec « la dernière douleur, le danger où notre très-« cher fils, Carles IX, roi de France, est exposé, « et les guerres civiles qui déchirent son Etat, « nous avons résolu de l'assister de tout notre « pouvoir, et même au delà de nos forces, « contre ses *sujets criminels de lèse-majesté* « *divine et humaine*. Et parce que la ruine de « la France entraînerait infailliblement celle « des Etats voisins..., nous avons cru de notre « obligation pastorale d'exhorter Votre Altesse « à aider le roi très-chrétien de tous ses efforts « dans ce moment critique, pour conjurer l'o-« rage qui vous menace également... Le dan-« ger que je vous signale est tellement immi-« nent, que tous ceux qui veulent défendre la « religion catholique et désirent travailler à la « tranquillité commune, doivent sans retard « opposer de communs efforts à de communs « ennemis. »

Ce noble appel fut entendu de ceux auxquels il s'adressait. Les princes italiens joignirent leurs contingents aux troupes pontificales qui se rendaient en France sous la conduite du comte de Santa-Fiore. Celui-ci, en présentant à Charles IX la petite armée du Saint-Père, lui remit de sa part un bref qu'il faut lire si l'on veut connaître les vrais sentiments du Pontife, son amour pour la France, son dévouement à la cause de la religion, qui était en même temps celle de la royauté et de la patrie.

« La tendresse paternelle, dit-il, avec laquelle « nous chérissons votre personne, et la douleur « que nous ressentons de voir votre royaume « cruellement divisé par les factions de vos sujets « *hérétiques et rebelles*, nous obligent de vous « accorder promptement le secours dont vous « avez besoin. Nous envoyons à Votre Majesté, « au nom du Dieu Tout-Puissant, les troupes « d'infanterie et de cavalerie dont elle se servira « dans la guerre que les Huguenots, vos sujets, « qui sont aussi les ennemis déclarés de Dieu et « de son Eglise, ont allumée *contre votre per-« sonne sacrée et contre le bien général de « votre royaume*. Nous avons commandé à « notre très-cher fils, le comte de Santa-Fiore, « d'exécuter en toutes choses les ordres de Votre « Majesté... *Nous pourvoirons abondamment « au besoin de nos troupes*, comme nous l'avons « fait jusqu'ici, avec d'autant plus de soin que « l'intérêt de la religion et la conservation de « votre personne sacrée nous y obligent. Nous « prions Dieu, qui est le Dieu des armées et le « roi des rois, et qui gouverne toutes choses par « sa sagesse infinie, d'accorder à votre Majesté « une victoire entière sur tous vos ennemis et « qui puisse rétablir la tranquillité dans votre « royaume... (1). »

Je ne sais si les historiens, toujours avides de calomnies à l'endroit de l'Eglise et du Saint-Siège, pourraient surprendre sur les lèvres des chefs du parti opposé un langage aussi noble, aussi français que celui-là. Sauver la religion catholique en France en sauvant la monarchie, tel était le but suprême du Pontife et le motif des sacrifices qu'il s'imposait. Ses soldats mêlèrent généreusement leur sang au sang français sur les champs de bataille de Jarnac et de Moncontour ; ils eurent leur part de gloire dans ces deux brillants combats, et, quelques jours après, saint Pie V avait la joie d'attacher aux voûtes de Saint-Jean de Latran les vingt-sept drapeaux enlevés aux hérétiques, par le comte de Santa-Fiore, avec une inscription qui rappelait cette victoire, remportée sur les *ennemis de l'Eglise et du roi très-chrétien Charles IX* (2).

Qu'on nous permette ici une réflexion sur le singulier procédé des historiens hostiles. Souvent ils prêtent à l'Eglise, dans ces événements, un rôle aussi odieux qu'imaginaire, et quand elle intervient noblement, ils se taisent ; ils tâchent d'effacer jusqu'à la trace de ses pas. Ainsi, voilà un pape qui se mêle ouvertement des affaires de France, qui se fait le champion armé des droits de la royauté, qui lui cherche des défenseurs et les envoie combattre ses ennemis du dedans et du dehors ; où retrouvez-vous, chez nos historiens modernes, le récit de ces luttes et de ces rencontres, de ce dévouement du Saint-Siège aux intérêts de la France ? Presque nulle part ; mais en revanche, ils nous parlent longuement de conseils sanguinaires, de machinations perfides, de complots tramés dans l'ombre, de concert avec l'Espagne, pour pousser Charles IX à noyer le Protestantisme dans son sang. En écrivant l'histoire de cette façon, on met tout simplement des déclamations à la place des faits, on substitue un jeu ténébreux à une intervention ouverte, hautement conçue et patriotiquement exécutée. Continuons.

(*A suivre*). L'abbé Lefortier.

(*La Saint-Barthélemy et les premières guerres de religion en France*, leur Caractère, leurs Causes, leurs Auteurs. Un volume in-18 jésus de 464 pages, titres rouge et noir. 3 francs.)

1. *Lettres de S. Pie V*, Edit Goubeau, liv. I, p. 53.

1. *Vie de S. Pie V*, par M. de Falloux, t. I, p. 239, in-12. Paris, 1868.
2. Voici cette inscription :

Pius V, Pont. Max.
Signa in Caroli Christianissimi Galliæ
Regis perduellibus, iisdemque Ecclesiæ hostibus,
a Sforzia, comite Sancta-Fiore, pontificii
auxiliaris exercitus duce, capta, relataque
in principe ecclesiarum basilica suspendit,
et Omnipotenti Deo tantæ victoriæ auctori
dicavit.
An. MDLXX.

(*Vie de S. Pie V*, par M. de Falloux, t. I, p. 248.)

CONSULTATIONS CANONIQUES, LITURGIQUES, ETC.

Q. — Vous avez eu la bonté de répondre à deux difficultés que j'ai eu l'honneur de vous proposer, je vous en remercie bien vivement, et je prends la liberté de vous soumettre quelques réflexions sur les mêmes sujets, persuadé que vous les accueillerez avec la même bienveillance.

I. Au sujet du bréviaire d'abord, je vous renvoie à la dernière édition de Gury-Ballerini, 2e vol., page 44. — Comme il doit vous être facile d'avoir cet auteur, je ne fais que résumer ce que dit en note Ballerini. Parlant de l'opinion théologique qui permet de commencer matines la veille : *quando sol medium cursum tenet inter meridiem et vesperam*, il s'exprime ainsi : *hæc resolutio affirmative accipienda est, non autem exclusive. Asseritur nempe matutini recitationem illa hora licere, non definitur autem non licere anticipationem.* Ces paroles s'appliquent identiquement à la décision de la Congrégation que vous citez. Or je vous avoue qu'il me faudrait l'autorité d'un théologien de bien grand nom, pour l'emporter sur celle du savant Ballerini. C'est d'ailleurs pour le fond, la même réflexion que j'avais l'honneur de vous soumettre précédemment. Quant à la probabilité de l'opinion qui permet de dire matines à deux heures en tout temps et sans indult, voici en résumé les auteurs allégués par Ballerini : Ce sont d'abord les Salamanques (si j'ai bonne mémoire, je n'ose l'affirmer cependant) ; l'*Ami du Clergé* a fait de ces théologiens un éloge pompeux, bien mérité du reste : « *Probabilissimum ducimus, aiunt, posse matutinum cum laudibus immediate hora secunda diei, qua solent vesperæ, recitari.* » Suivent les noms de *quinze* auteurs secondaires qui se sont également prononcés en faveur de cette doctrine. Quelques-uns parmi eux voient, il est vrai, un péché véniel dans cette récitation anticipée, sans raison suffisante, mais cela est commun à toutes les heures canoniales, et il suffit d'une raison légère pour se mettre en règle. Si après cela, le sentiment que je défends n'est pas probable, je déclare ne plus rien comprendre à la théologie. Il me semble que si vous n'avez pas de nouveaux documents ou de nouvelles preuves à opposer, vous pourriez rendre un utile service à vos lecteurs, en leur faisant connaître la valeur pratique de cette opinion. Ballerini, interrogé par lettre à ce sujet par un de nos confrères, répondit qu'à Rome chacun agissait selon sa conscience, sans faire attention aux indults, et que c'était une question de probabilisme.

II. Je passe à la juridiction des vicaires. Le mot « vicaire » a différents sens. Dans le cas présent, il s'agissait uniquement des vicaires paroissiaux, car la lettre de pouvoirs des jeunes curés en question est identique à celle de leurs confrères, les simples vicaires ordinaires, à qui vous donnez le nom de coadjuteurs, tandis que le droit canon les appelle *cooperatores* : ce qui a un tout autre sens. Vous admettez que ces jeunes succursalistes, malgré l'énoncé de leurs pouvoirs, ont juridiction ordinaire, et je suis heureux de partager sur ce point votre avis. Or, cet juridiction ordinaire leur vient de leur titre de succursaliste et ne peut expirer qu'avec lui. Ce titre justement leur est conféré, non pas pour un an, mais *usque ad revocationem*, car alors même qu'ils ne font pas renouveler leurs pouvoir, l'évêché les laisse dans leur charge. C'est ce qui différencie leur situation de celle des curés de Rome dont vous parlez. Nommés pour trois ans, ils cessaient de l'être à partir de cette époque, tandis que dans ce diocèse, on est de fait nommé vicaire pour un an, et de droit curé *usque ad revocationem*. C'est la contradiction que je vous signalais. C'est pourquoi je ne vois nulle nécessité de faire renouveler ces pouvoirs délégués, alors qu'on a une juridiction ordinaire indéfinie quant au temps. En tout cas, on aurait toujours un titre coloré avec erreur commune, ce qui suffirait pour donner la juridiction.

R. — Nous maintenons sur la première question la décision que nous avons formulée à plusieurs reprises. Lorsque le Saint-Siége parle, le probabilisme doit disparaître. Le savant pape Benoît XIV eut souvent à lutter contre le sentiment des auteurs qui avaient considéré comme probables des choses rejetées formellement par les Congrégations de Rome. Les *Institutions ecclésiastiques* du savant pontife sont particulièrement instructives sur cette matière. Qu'y voit-on, en effet, si ce n'est que les opinions plus ou moins probables doivent céder aux décisions du Saint-Siége, et que d'ailleurs les théologiens se seraient bien gardés d'opiner de la sorte s'ils eussent pu prévoir que le Saint-Siége déciderait autrement? En effet, on rencontre dans les anciens théologiens une foule d'opinions rejetées universellement aujourd'hui, parce que le Saint-Siége les a formellement écartées. Les curés sont-ils obligés d'appliquer la messe *pro populo*? Que l'on consulte les théologiens du XVIIe siècle, et l'on y verra d'étranges assertions, parce que la discipline n'a été formellement constituée qu'à une époque postérieure. De même, est-il permis de dire la messe basse le Jeudi-Saint et le Samedi-Saint? Est-il absolument défendu aux fidèles de communier le jour du Vendredi-Saint? Autrefois, les théologiens embrassaient sur ces divers points des sentiments plus ou moins probables: la parole de Rome a coupé court à tous les dissentiments.

Il doit en être de même de la question spéciale dont parle notre corespondant. Peu importe donc que les auteurs de la théologie morale de Salamanque, lesquels, disons-le en passant, sont bien loin d'avoir l'autorité qui est justement attribuée aux savants auteurs de la théologie dogmatique, peu importe, disons-nous, que les théologiens de Salamanque et d'autres théologiens anciens ou récents considèrent comme probable que tout prêtre peut, sans indult pontifical, commencer Matines et Laudes à deux heures après-midi dans toutes les saisons de l'année. Puisque la Sacrée Congrégation des Rites nous enseigne positivement le contraire, nous ne pouvons que nous en tenir à sa décision. D'une part, la Sacrée Congrégation décide que Matines et Laudes doivent être récitées *au milieu du temps qui s'écoule entre midi et le coucher du soleil.* D'autre part, lorsqu'on lui demande l'autorisation de commencer Matines et Laudes à deux heures en toute saison, la Sacrée Congrégation ne répond pas : *utato jure suo*, ou bien: *Consulat probatos auctores;* mais elle refuse ou accorde l'indult demandé. Tout cela ne serait pas sérieux, s'il n'existait pas de base formelle à cet égard. La dispense fait supposer l'existence de la loi.

Les administrations pontificales expédient d'ordinaire près de cent mille affaires ecclésiastiques par an. Elles n'ont pas l'habitude de rédiger des rescrits et des indults pour des choses inutiles. Il y a bien des suppliques qui sont déposées aux archives, avec le rescrit : *nihil*, ou bien : *non esse interloquendum*, et autres formules de même genre. Si notre correspondant est en mesure de nous apprendre que la Sacrée Congrégation des Rites accueille de cette façon des suppliques relatives à l'anticipation des Matines, en ce cas seulement nous pourrons examiner avec lui les opinions des probabilistes.

2° Nous n'avons pas de nouvelles explications à fournir sur la juridiction ordinaire des succursalistes. Nous n'attachons pas d'importance aux différents sens que le correspondant donne au

mot de *coadjuteur* ou de *coopérateur*. Rien ne s'oppose en principe à ce que le curé amovible soit nommé pour un temps déterminé. Les curés de Rome, nommés pour trois ans, pouvaient être confirmés pour le second triennat et pour les suivants. C'est ce qui a lieu pour les confesseurs ordinaires des communautés religieuses ; ils sont en effet nommés pour trois ans, bien que l'autorité ecclésiastique se réserve la faculté de les révoquer pour des causes urgentes et imprévues.

Nous admettons avec notre honorable correspondant qu'il n'est pas nécessaire de faire renouveler les pouvoirs lorsque l'on a une juridiction ordinaire en vertu d'une commission indéfinie quant au temps.

Le titre coloré n'est pas un droit dont on puisse faire usage sciemment. Il n'est pas permis d'agir d'après une juridiction qui ne serait que présumée.

JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE

Q. — Veuillez, je vous prie, me dire votre avis sur le cas suivant :

Le maire de ma commune revendique comme propriété communale les arbres du cimetière, non seulement les arbres excrus naturellement du sol, mais encore les sapins ou cyprès placés sur les tombes par les familles.

Jusqu'ici la fabrique a toujours fait acte de propriété à l'égard de l'église et du cimetière, qui dépendait d'une ancienne abbaye (qu'occupe la famille du maire depuis la Révolution). Elle vendait de temps en temps un arbre; elle en avait le minime profit, ainsi que la charge énorme de subvenir aux frais d'entretien intérieur et extérieur de l'église paroissiale.

Dernièrement, une famille fit abattre par mon bedeau et mon suisse trois sapins qu'elle m'offrit. Je les refusai et je priai le trésorier de la fabrique de les vendre, selon l'usage, au nom et au profit de la fabrique.

Hier dimanche, on procédait à l'adjudication, lorsque le président du conseil lut une lettre de notre préfet S. s'opposant à la vente et admettant la revendication du Conseil municipal, comme propriétaire du terrain et des arbres.

Les fabriciens présents me conseillèrent d'attendre.

Que pensez-vous de tout cela? 1° La fabrique est-elle propriétaire oui ou non? 2° La famille pouvait-elle disposer de ses trois sapins comme on le fait généralement à la campagne? 3° La commune peut-elle avoir des titres ? 4° Le préfet devait-il arrêter la vente des arbres? 5° En pratique que doit faire le curé ? résister ou céder ?

R. — Quoique nous ayons plusieurs fois parlé des cimetières et reproduit les opinions des plus éminents jurisconsultes, nous avouerons que la question présente de grandes difficultés, à cause des fluctuations de la jurisprudence administrative en cette manière. Ces fluctuations, amenant des décisions et des décrets contradictoires, expliquent les oppositions ridicules et méchantes de son maire plus ou moins radical, et de son préfet, déjà célèbre, S. Ils n'ont dû voir que les opinions hostiles.

Nous renvoyons notre correspondant à ce que nous avons dit dans de précédents numéros sur la propriété des anciens cimetières, et d'où il résulte, pour son cas particulier, que la fabrique ayant *toujours* fait acte de propriétaire à l'égard de l'église et du cimetière, sans opposition de la commune, ces deux établissements lui appartiennent en réalité, et c'est à la commune de prouver le contraire et de justifier d'un envoi en possession régulier. De ce chef, la fabrique fera très bien de soutenir un procès et, au besoin, de le provoquer. Ce qui peut lui arriver de pire, c'est que la commune, dans le but de se conformer à l'esprit de la législation actuelle, qui veut les communes propriétaires des cimetières, le lui achète moyennant compensation d'argent ou autre. Mais, dans tous les cas, elle doit énergiquement se maintenir en possession, par toutes les voies de droit.

La question de propriété élucidée entraîne celle des arbres, aujourd'hui objet du litige. Si, en effet, la fabrique est propriétaire, elle n'est sans doute pas admise, d'après la jurisprudence administrative, à percevoir ni les droits d'inhumation, ni le prix des concessions de terrain ; mais elle doit profiter de tous les autres revenus du cimetière quels, qu'ils soient.

Mais mettons les choses au pire, et supposons pour un instant que le cimetière dont il s'agit appartient à la commune. Même dans cette hypothèse, nous pensons qu'en revendiquant les trois sapins, le maire méconnaissait les droits de la commune.

Nous savons bien, et nous l'avons dit également dans ce journal, sans le combattre suffisamment, que le Conseil d'Etat range les arbres du cimetière en quatre catégories différentes; qu'il en attribue trois catégories aux communes, ne réservant aux fabriques que les arbres crûs spontanément sur le terrain des cimetières.

Mais cet avis du Conseil d'Etat est contraire aux lois et à la raison. Il est défendu par le décret impérial du 23 prairial, an XII (art. 8), de cultiver les cimetières. Il ne peut donc exister dans les cimetières des produits qui soient le résultat de l'industrie, du travail ou de la spéculation. Tout produit donné par les terrains dont il se compose est de sa nature spontané. Or, ce produit a été compris par l'art. 36 du décret du 30 décembre 1809 dans les revenus des fabriques; tandis qu'aucun acte législatif n'a mis les produits du cimetière (en dehors des droits d'inhumation et de concessions de terrains), au nombre des revenus de la commune.

Les arbres plantés par les communes pour l'ornement et la salubrité des cimetières, en vertu du décret impérial du 23 prairial an XII, font partie du fonds et même de la substance du fonds. Il faut les assimiler aux arbres fruitiers en général. La fabrique a le droit de prendre ceux qui meurent, ceux qui sont arrachés ou brisés par accident, à la charge de les remplacer par d'autres (code civil, art. 594).

Les autres ne sont et ne peuvent être qu'une production spontanée dont la fabrique peut disposer à son profit.

Telle est l'opinion démontrée de M. l'abbé Prompsault dans son *Dictionnaire de Droit et de Jurisprudence*, et nous nous y rallions après l'avoir mûrement méditée.

Pour répondre sur tous les points proposés, nous finissons en disant qu'en droit la famille ne pouvait pas disposer des trois sapins, quoiqu'ils eussent été plantés par elle ; l'usage contraire de la localité l'autorisait peut-être à en débarrasser le terrain de ses tombes ; mais là

s'arrêtait son privilège, celui de la fabrique commençait.

Il est évident aussi que le préfet S. n'a obéi qu'au prurit révolutionnaire, qui consiste à se jeter, à se ruer, oserons-nous dire, contre tout ce qui regarde l'Eglise et ses droits. Il faut résister, malgré le vent qui nous est contraire; c'est nuire à la Révolution que de lui offrir l'occasion de violer le droit et de commettre une injustice.

Q. — N'est-il pas défendu par la loi civile d'élever un débit de boissons à proximité de l'église? Quelle distance existe-t-elle pour que ces sortes d'établissements puissent être autorisés? Le cas se présente dans ma paroisse: le débit inauguré n'est qu'à 10 mètres de l'église. Quels sont les moyens que la loi met à la disposition du curé ou de la fabrique pour faire fermer un établissement public qui, le dimanche surtout, trouble les offices religieux?

R. — Aucune loi ne défend d'installer un cabaret dans le voisinage de l'église; par conséquent, la distance plus ou moins rapprochée ne peut servir de raison à notre correspondant pour demander la fermeture de l'établissement qui le gêne.

Mais si rien n'interdit l'installation d'un cabaret près d'un temple, l'article 3 de la loi du 18 novembre 1814 défend aux cabaretiers, marchands de vin, débitants de boissons, traiteurs, limonadiers, maîtres de paume et de billard, de tenir leurs maisons ouvertes et d'y donner à boire ou à jouer pendant le temps des offices, les jours de dimanches et de fêtes reconnues par l'Etat.

Un arrêt de la cour de cassation du 23 juin 1838 a reconnu que cette disposition législative n'a pas été abrogée par la charte de 1830 et que, dès lors, « l'autorité municipale peut, sans outrepasser les limites du pouvoir dont elle est investie par la loi, marquer certains intervalles de temps pendant lesquels les cabarets et autres lieux publics soient fermés. »

D'après ce que nous venons de dire, notre correspondant ne peut que s'adresser au maire de son village pour obtenir de lui, non pas la suppression du débit de boissons (ce qui ne serait pas au pouvoir du maire), mais sa fermeture pendant les offices, et, en cas de refus du maire, et de tapage produisant le *trouble* dans l'église, il peut faire dresser procès-verbal par le commissaire de police.

Mais nous ne devons pas lui laisser ignorer que, depuis longtemps, la loi 1814 est quasi tombée en désuétude. Presque tous les gouvernements qui se sont succédé ont été les premiers à la violer; et, à l'heure même où nous écrivons ces lignes, un député républicain vient de demander à la Chambre de rapporter la loi de 1814, concernant les dimanches et fêtes, et malgré la chaude plaidoirie du député catholique M. Keller, la proposition impie autant qu'inhumaine du républicain a été prise en considération. Si le Sénat n'y met son *veto*, nous verrons sous peu de temps disparaître de nos codes une loi qui, tout en étant fort mal observée, était encore un acte de foi; sa suppression attirera certainement de nouveaux fléaux sur notre pauvre France.

En résumé, notre correspondant doit s'adresser au maire et obtenir de lui un arrêté prescrivant la fermeture du cabaret susdit pendant les offices. S'il ne l'obtient pas, et si, de fait, le bruit qui se produit dans l'auberge *cause des troubles dans l'église*, il recourra au procureur de la République en invoquant l'article 261 du code pénal. Cet article, qui punit le fait d'empêcher, de retarder ou d'interrompre les exercices d'un culte par des troubles causés dans le temple, s'applique même au cas où le trouble serait produit par un bruit à dessein en dehors du temple. C'est ce qui a été jugé par un arrêt de la cour impériale de Metz du 21 décembre 1853.

Q. — Un curé a-t-il droit de donner pendant les longues soirées d'hiver des leçons particulières de lecture, orthographe, calcul, plain-chant, etc. à quelques jeunes gens de dix-huit à vingt ans, qui se rendent chez lui pour éviter le contact des compagnies dangereuses?

L'instituteur communal, sur ce sujet, est-il fondé à porter plainte contre son curé à l'administration académique?

R. — Un curé peut ouvrir une école d'adultes ou d'apprentis, comme il peut ouvrir une école primaire d'enfants. Ainsi porte la loi du 15 mars 1850. Mais, aux termes de la même loi, il doit remplir toutes les conditions imposées aux instituteurs libres.

Que notre honorable correspondant accomplisse ces conditions et, l'instituteur communal n'aura rien à dire. Mais s'il ne se soumet pas aux lois et règlements ordinaires, l'autorité académique et l'autorité préfectorale peuvent école et l'empêcher de l'ouvrir.

RÉCRÉATIONS DU PRESBYTÈRE

—

ORNEMENTATION DES ÉGLISES.

—

Fête de Noël.

Noël! ce mot dit la plus populaire de nos fêtes. Noël! à ce nom, même les petits enfants se réjouissent et attendent avec impatience cette solennité qui a tant de charmes pour leur foi naïve et pure. Pour le chrétien, pour l'homme de goût, que de beauté, que de poésie dans les cérémonies, les chants les coutumes que ramène ce jour si radieux. Chaque année, il semble annoncer au monde une nouvelle rénovation. Que nos temples soient nos interprètes et qu'ils redisent à tous la grandeur de nos pensées et la joie de nos cœurs. L'ornementation, les décors, les lumières, les chants, tout aura une voix, pour annoncer, la grande merveille de la naissance du Fils de Marie. Ne craignons pas d'exprimer mille beautés que nous révèle notre imagination toute imprégnée du souffle pieux de la Foi; laissons traduire ces

sentiments par les œuvres que nos mains feront éclore; car nous sommes certains d'être compris en ce jour, et plus que nous le croyons, nous aurons travaillé à la gloire de Dieu.

Pour la nuit de Noël, les lumières doivent jouer un très grand rôle : demandez-en donc hardiment à vos paroissiens; partout cette aumône sera donnée à l'Enfant-Jésus; les plus jeunes enfants de vos écoles vous offriront eux-mêmes spontanément cette obole. Je me rappelle un bon curé, qui, pour obtenir quelques aumônes pour son église, avait placé un petit plat dans la main de l'Enfant-Jésus. Il trouva en Lui un si bon frère quêteur que la recette fût très abondante; les petits enfants, eux surtout, se firent un bonheur de verser leur petite bourse dans les mains de Jésus, enfant comme eux. Ces bougies qui vous seront libéralement, et j'espère, avec profusion données il faut les employer avec goût et discernement, afin qu'elles produisent dans l'âme non seulement la satisfaction et le contentement, mais encore qu'elles fassent naître de bonnes pensées. La flamme est symbolique : ne nous dit-elle pas avec éloquence que la vie doit se consumer pour Dieu... que la vie, comme la flamme, dure peu? L'éclat dont elle brille, la chaleur qu'elle répand ne sont-ils pas l'image d'un cœur ardent qui se donne tout entier au Divin Maître? La flamme s'élève vers le Ciel, elle voudrait monter et monter toujours, elle n'en est empêchée que par sa *matérialité*. N'y a-t-il pas là comme les élans de l'âme pieuse, qui va à Dieu, et qui, malgré elle, est retenue ici-bas?

Que l'autel, que le tabernacle surtout soient comme un foyer de lumière et de chaleur. C'est là la demeure du divin Amour, et il faut que ce feu ardent s'échappe de cette source pour échauffer tous les cœurs, même ceux qui paraissent insensibles et plus froids que les murs du temple.

N'égarez pas vos lumières sur des liteaux en bois découpés, cloués en formes d'étoiles, de lettres exprimant les monogrammes de Jésus et de Marie, etc. Presque toujours le mauvais goût domine dans ces formes, et l'on a peine à voir tant de dépenses et de travaux pour un résultat presque nul. Je comprends qu'avec la lumière du gaz, par exemple, on arrive à des effets même grandioses, en forçant la flamme à reproduire toutes les formes que l'on désire. Mais avec des bougies, cela est impossible ; vous illuminez des formes en bois, et c'est tout le résultat. Du reste, je vous laisse juger : par l'imagination vous enleverez ces *formes*, et, regardant uniquement les figures produites par la flamme des bougies, vous verrez que réellement il n'existe rien de complet.

Si vous aimez les devises, les monogrammes, etc., dessinez-les sur des banderolles, des vélums faits en étoffe claire ou en papier de couleur; vous les éclairerez, en dérobant le plus habilement possible la lumière que vous placerez derrière, afin que l'illusion soit plus complète et l'effet plus merveilleux.

Les bougies, placées sur des lustres, sur des suspensions, produisent généralement un excellent effet; mais il faut bien choisir le lieu où elles doivent être placés et la hauteur qui est la plus favorable, car, en ceci comme en tout ce qui est ornementation, il ne faut rien laisser au hasard.

Les suspensions, lorsqu'elles sont bien faites, remplacent de beaux lustres et, comme elles ne coûtent presque que du temps, il est agréable de pouvoir en confectionner soi-même. Les différents genres de suspensions varient à l'infini aujourd'hui ; nous vous en indiquerons un qui produit un fort bel effet, car il imite le corail.

Voici le procédé de fabrication : Formez avec des branches rustiques de vigne sèche ou de lierre sec dépourvues de feuilles une corbeille *grosso modo*, pour contenir le pot où seront placées les fleurs qui orneront la suspension. Attachez entr'elles les branches avec du petit fil de fer, de manière à les solidifier. Plus l'aspect est bizarre, plus la ressemblance avec le corail sera frappante. Si ces branches renferment encore quelque humidité, vous les faites sécher complètement près d'un fourneau ou du feu clair d'une cheminée. Si vous avez à votre disposition un four dont on vient d'extraire le pain, placez-y votre suspension, et une demi-heure après, elle sera dans un état complet de siccité.

Alors, prenez de la belle cire rouge à la bouteille, la plus fine que vous pourrez vous procurer ; puis faites-la dissoudre dans un vase vernissé exposé à la vapeur de l'eau bouillante. Lorsque la cire sera entièrement liquéfiée, vous prendrez la suspension, vous la placerez dans le vase qui contient la cire, de telle sorte qu'elle en soit entièrement recouverte. Ainsi ce bois rustique, par cette seule immersion, se trouvera couverte de cire brillante d'un beau rouge qui, vu de quelque distance, imitera le corail à s'y méprendre.

Si la suspension que vous avez fabriquée est trop volumineuse pour être immergée ainsi en une seule fois dans cette cire, vous faites tremper à part chacune des branches ajustées à l'avance et marquées d'un point de repère. Lorsqu'elles seront parfaitement sèches, vous les mettrez chacune à la place qu'elles doivent occuper dans la suspension. Si les points de raccords sont visibles, il est facile de les cacher en y appliquant de la cire rouge chaude soit avec un pinceau, soit même avec un petit morceau de bois.

La suspension ainsi achevée vous n'avez plus qu'à la garnir de fleurs, même de lumières ; et le tout mis en place produira un charmant effet surtout pour éclairer et orner la crèche du Saint Enfant-Jésus.

F. M. S.

Le secrétaire-gérant : G. Alcyoni.

PARIS. — IMP. V. GOUPY ET JOURDAN, RUE DE RENNES, 71.

CAUSERIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Décidément, le marché paraît subir l'influence de la température glaciale dont nous sommes affligés. Il est froid et engourdi et il a quelque peine à se ranimer. On s'est occupé, à la Bourse, de la neige, de la glace, des souscriptions de Charité, plus peut-être que de la Rente et des valeurs, et il faut constater, à l'honneur du monde des affaires, qu'il a brillamment et dignement apporté sa contribution au soulagement des malheureux. Mais les calamités publiques ont jeté sur le marché comme une teinte de tristesse. Tant de pauvres gens souffrent ! La Bourse n'a pas le cœur à la hausse.

Puis, il faut bien l'avouer, il n'y a pas que la pitié qui la retienne. Ce n'est guère en de pareils moments, lors de la liquidation finale d'une année qui a été marquée par tant d'incidents orageux ce n'est pas lorsque la place se remet avec tant de peine de ses dernières et rudes secousses, que la spéculation peut se lancer témérairement dans une nouvelle campagne de hausse. La prudence continue à être le mot d'ordre de la situation.

* * *

Les cours s'étaient cependant affermis depuis la dernière liquidation, avec une tendance marquée vers des prix supérieurs; mais, en dehors des misères de l'hiver, la politique est venue se jeter à la traverse et, cette fois encore, a arrêté un mouvement favorable.

Il y a eu aussi une cause directe pour expliquer la cause de nos fonds.

On a remis sur le tapis les projets de conversion. Il a surtout été question d'une nouvelle émission de 3 0/0 amortissable, qui ne s'élèverait pas à moins de 800 millions, et du rachat des lignes de la Compagnie d'Orléans, rachat que beaucoup considèrent comme une nouvelle charge par l'Etat: Naturellement les Rentes en ont été atteintes.

Il y a du pour et du contre dans la question du rachat des chemins de fer par l'Etat, — le rachat des lignes de l'Orléans entraînant celui des autres grandes compagnies, mais, il ne faut pas temporiser indéfiniment et laisser prendre aux capitaux qui pourraient concourir à cette grande œuvre d'intérêt public, une mauvaise direction où ils seraient exposés à se compromettre sans intérêt pour personne.

* * *

Le 3 0/0, sur lequel les achats du comptant se ralentissent est resté à 81 05.

Le 3 0/0 amortissable a fermé à 83 35.

Le 5 0/0 toujours gêné par les bruits de conversion, a fait 114 65.

Les obligations du Trésor ont peu varié de 520 à 517 50, et les nouvelles de 518 75 à 516 25.

Les Bons de liquidation ont été cotés de 538 à 540 f., et ceux de la Ville de Paris ont repris de 528 75 à 532 50.

* * *

Le montant du grand emprunt communal réalisé au mois d'août dernier avec tant de facilité et de succès par le Crédit foncier a été complètement absorbé. Pour fournir aux demandes nouvelles de prêts, il faut des ressources nouvelles. On dit que déjà le Crédit foncier est en instance auprès du Ministre des Finances afin d'être autorisé à se procurer, par tel moyen qui lui paraîtra le plus avantageux, les capitaux nécessaires pour satisfaire à ces demandes.

Les Obligations Foncières et Communales de 1879 sont revenues à leur taux d'émission.

Le public montre donc moins d'empressement à acheter aujourd'hui qu'il a déployé d'élan, il y a deux ou trois mois, pour souscrire. Les souscripteurs évincés n'ont donc rien perdu que leur temps, pas et démarches. Ils pourront même se consoler de ces pertes si les cours descendent, comme on le croit un peu, au-dessous du prix d'émission.

* * *

Les actions des chemins de fer français sont restées au même cours que la semaine précédente et leurs obligations ont subi peu de variations.

Les obligations du chemin de fer de l'Est sont cotées 385 ; celles nu Midi, 385 ; celles du Nord, 393 ; celles de Paris-Lyon-Méditerranée, 380 50 ; cellos d'Orléans, 388 50 ; et celles l'Ouest, 389.

Dans le cas du rachat par l'Etat des voies ferrées les actions baisseront et les obligations tendront à monter. Ces dernières deviendront de véritabbles fonds d'Etat.

Lv marché des valeurs industrielles continue à être bon.

* * *

Les résultats de l'assemblée générale des actionnaires de la Société générale de Librairie catholique sont maintenant connus. Ils ont produit le meilleur effet. On dit que trente francs par action forment un dividende rénumérateur par le temps qui court. On sait que l'exercic' actuel s'annonce comme très brillant. Le remboursement des obligations, dont les intérêts sont devenus trop élevés depuis l'abaissement du prix de l'argent, est reconnue comme une opération excellente. Les actions en profiteront largement car elles participeront des valeurs foncières. L'idée de créer des classiques qui seront pour les Universités catholiques ce que les classiques de la maison Hachette sont pour les universités de M. Jules Ferry, a été reconnue comme très heureuse. Chacuu devine que cette création sera féconde.

La Société générale de Librairie catholique prouve que les épargnes du clergé placées dans une entreprise honnête, utile et habilement dirigée peuvent non seulement rendre de grands services à la cause des détenteurs mais aussi fructifier et rapporter de beaux et légitimes bénéfices.

L'*Europe diplomatique*, racontant l'inauguration des immeubles de la Société a parlé en ces termes :

« Les immeubles de la Société générale de librairie catholique comprennent un vaste hôtel et une importante maison de rapport.

« L'hôtel, construit sous la direction de M. Eugène Dupuis, architecte, sera une des curiosités de la capitale. Il réunit tous les avantages des principaux établissements de librairie, tels que ceux de MM. Hachette et Cᵉ, Delagrave. Germer-Baillière, Michel-Lévy, et ceux des grands éditeurs de Leipzig, de Londres et de New-York.

« Comme les immeubles si connus du *Figaro* et du *Crédit Lyonnais*, l'hôtel de la Société générale de librairie catholique a une architecture particulière et un cachet caractéristique qui résument les origines et la raison d'être de la Société propriétaire. Le style Renaissance domine. Ce qui frappe surtout, c'est l'élévation de la grande lanterne vitrée et sa dimension.

« Les dispositions intérieures de l'hôtel sont des merveilles d'ingéniosité. On ne peut désirer une installation plus commode, plus parfaite et plus grandiose. Tous les gens de goût voudront le visiter. »

De son côté, la *Cote de la Banque et de la Bourse* dit que les actions de la Société générale de librairie catholique sont recherchées par les capitaux de placement.

* * *

Nous avons de bonnes nouvelles à donner aux porteurs de *Parts* de « *La France Nouvelle* ». La direction de cette vaillante et excellente petite feuille rivalise d'intelligence et d'activité avec les administrateurs du « *Petit Journal* » et de « *La Lanterne* ». Par une combinaison et des améliorations heureuses, le prix de l'abonnement va être baissé, ce qui le mettra encore mieux à la portée des bourses modestes, sans que les bénéfices soient diminués.

« *La France Nouvelle* » entre dans une bonne voie. Nous ne cesserons de répéter aux capitaux hardis qu'ils doivent demander des *Parts* de « *La Frauce Nouvelle* » de préférence à toutes les valeurs de spéculation.

Ces *Parts* valent 250 fr. seulement; il n'y pas de raisons pour qu'elles ne parviennent aux cours atteints par celles de « *La Lanterne* » et du « *Petit Journal* ».

A l'heure actuelle, les *Parts* de « *La Lanterne* » sont aux environs de 1000 fr. et celles du « *Petit Journal* » sont l'objet d'une reprise à 2200 fr., coupon de 60 fr. détaché, soit en réalité 2250 fr. Ce cours n'avait pas encore été atteint.

« *La France Nouvelle* » est le petit journal des catholiques et des conservateurs, elle se répand de plus en plus. Sa fortune est certaine: donc les *Parts* sont des valeurs d'avenir.

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à l'administration de la « *Gazette Financière* » (4 fr. par an). Eug. Vattier, directeur, 8. passage Saulnier, à Paris.

G. A.